Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET 04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge
Bénéficiaire (nom + téléphone)	std

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
24/012020	pas de l'ane	adelle planchard		1		1 rotation personnel pour réparation porte d'entrée

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Rester dans l'axe des vallées (les zones d'hivernages sont situées de chaque côté)
Ci-joint la carte ZSM du Gypaète

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 36 / 2020

Suivi par : C BOURGEOIS

à Gap, le 21/01 / 2020

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint
Thierry BURLE

PARC NATIONAL DES ECRINS

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

COPIE secteur Briançonnais